

FACTSHEET

FONDS DE DÉSAFFECTATION ET FONDS DE GESTION

VERSION COURTE POUR LES LECTEURS PRESSÉS

ÉTUDE DES COÛTS 2016

AVEC VUE D'ENSEMBLE DES FONDS

AU 31 DÉCEMBRE 2015

Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires / Fonds de gestion des déchets radioactifs (STENFO)

Conformément à la loi sur l'énergie nucléaire (LEnu), les exploitants d'installations nucléaires sont venus de provisionner deux fonds indépendants – le **Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires** et le **Fonds de gestion des déchets radioactifs (STENFO)**. Le Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires doit couvrir les coûts de la désaffectation et du démantèlement des installations nucléaires hors service ainsi que la gestion des déchets qui en résultent. Le Fonds de gestion des déchets radioactifs a pour but de couvrir les coûts de gestion des déchets d'exploitation et des éléments de combustible nucléaire usagés après la mise hors service des centrales nucléaires.

Par ailleurs, les exploitants sont tenus de prendre en charge les coûts de gestion des déchets radioactifs au fur et à mesure qu'ils surviennent pendant l'exploitation des centrales nucléaires ainsi que les coûts de la phase d'après-exploitation.

Les deux fonds sont soumis à la surveillance de la Confédération. Les organes indépendants des fonds sont la commission administrative (CA) mise en place par le Conseil fédéral et l'organe de révision, ainsi que le secrétariat neutre, nommé par la CA. Par ailleurs, l'organisation des fonds dispose d'un comité de la commission, d'un comité en charge des coûts et d'un comité de placements. La majorité des voix de la CA et de ses comités est détenue par des membres indépendants (www.stenfo.ch).

Les exploitants soumis à contribution des cinq installations nucléaires sont les suivants :

- Beznau I et II (Axpo Power AG) – CNB
- Mühleberg (BKW Energie AG) – CNM
- Gösgen (Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG) – CNG
- Leibstadt (Kernkraftwerk Leibstadt AG) – CNL
- Centre de stockage intermédiaire pour déchets radioactifs, à Würenlingen (Zwilag Zwischenlager Würenlingen AG) – seulement fonds de désaffectation

Estimation des coûts de désaffectation et de gestion des déchets

La base pour le calcul des contributions des exploitants aux fonds est constituée par l'étude des coûts. L'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion (OFDG) prescrit que cette étude doit être actualisée tous les cinq ans, sur la base des connaissances techniques et scientifiques du moment. Les coûts de désaffectation et de gestion des déchets ont été recalculés en 2016 (Etude de coûts 2016 EC16). Comme base de calcul, on a admis une durée d'exploitation de 50 ans pour les centrales nucléaires (CN) (art. 8, al. 3 OFDG).

Les exploitants ont réalisé l'EC16 sur la base d'une structure des coûts prescrite par la commission administrative, cette structure constituant la base pour la présentation détaillée et transparente des coûts. Cette structure des coûts comprend les six niveaux de coûts suivants :

- Coûts initiaux
- Coûts pour la réduction des risques
- Imprécision des prévisions
- Risques
- Opportunités
- Coûts totaux (dans le cadre de l'estimation des coûts totaux, on tient également compte d'une marge de sécurité supplémentaire)

Les coûts ont été estimés sur la base des prix actuels du marché, selon la meilleure pratique pour les projets d'infrastructure complexes et les projets nucléaires, avec les connaissances d'experts actuelles.

Contrôle de l'étude des coûts et contributions définitives pour la période 2017 - 2021

En 2017, l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN), qui est l'autorité de surveillance de la Confédération pour les installations nucléaires suisses, contrôlera tous les aspects de l'EC pertinents pour la sécurité. Les calculs des coûts proprement dits seront contrôlés par des experts indépendants. Ce contrôle indépendant dure environ une année.

En 2018, la commission administrative de STENFO soumettra au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) une demande pour la fixation des coûts, sur la base des résultats des contrôles. Sur la base des recommandations de STENFO, le DETEC fixera définitivement le montant des coûts de désaffectation et de gestion des déchets selon l'étude des coûts 2016.

Sur la base du montant des coûts fixé par le DETEC pour la désaffectation et la gestion des déchets, la commission administrative de STENFO fixera définitivement les contributions aux fonds pour les propriétaires d'installations soumis à contribution, pour la période 2017 - 2021.

Montants provisoires pour la période 2017-2021

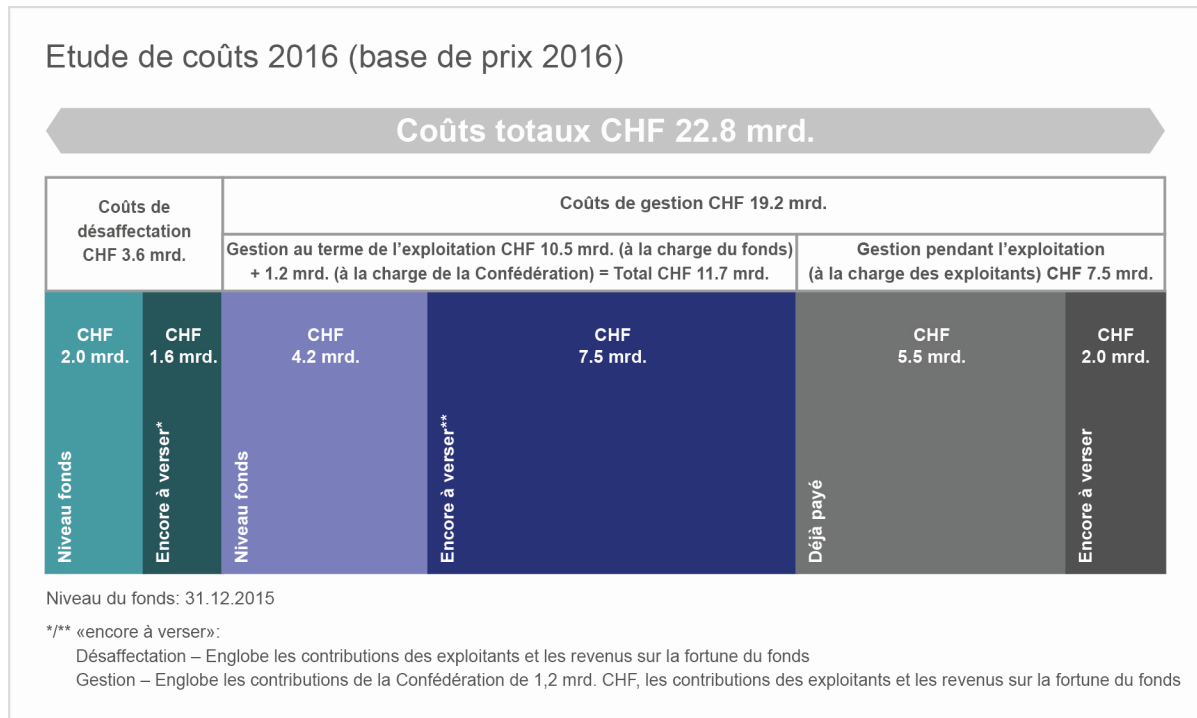
La commission administrative fixe en décembre 2016 les montants provisoires pour la période de taxation 2017 – 2021. Ceux-ci sont calculés sur la base de l'étude des coûts 2016 non contrôlée. Dans ce cadre, on applique une marge de sécurité supplémentaire de 30% sur les montants de l'étude des coûts 2016 non contrôlée, conformément à l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion (OFDG). Le calcul des contributions pour les coûts de désaffectation sont basés sur la variante « rase campagne ». Pour le fonds de gestion des déchets, on se base sur deux dépôts en couches géologiques profondes, l'un pour les déchets hautement radioactifs et l'autre pour les déchets faiblement à moyennement radioactifs.

Les contributions provisoires aux fonds pour la période de taxation 2017-2021 sont les suivantes :

Période de taxation 2017-2012	CNB	CNG	CNL	CNM	Zwilag	Total
Contributions au Fonds de désaffectation	0.0	48.1	45.2	0.0	14.9	108.2
Contributions au Fonds de gestion des déchets	0.0	54.8	110.9	87.5	-	253.2
Total contributions aux fonds	0.0	102.9	156.1	87.5	14.9	361.4

Coûts totaux pour la désaffectation et la gestion des déchets

Conformément à l'étude des coûts 2016 (EC16), on obtient la vue d'ensemble suivante des coûts :



Coûts de désaffectation. Ces coûts sont couverts par le Fonds de désaffectation. Ils surviennent principalement pendant la désaffectation. Ce fonds vise à couvrir les coûts de désaffectation et du démantèlement des centrales nucléaires mises hors service ainsi que la gestion des déchets qui en résultent.

Coûts de gestion des déchets en cours d'exploitation. Ces coûts sont pris en charge directement par les exploitants des centrales nucléaires. Les exploitants constituent des provisions pour la couverture de ces coûts, conformément aux plans de provisionnement approuvés par la commission administrative. Les exploitants doivent prouver aux fonds la constitution de provisions suffisantes au moyen d'une attestation de l'organe de révision compétent. Ces coûts comprennent notamment le retraitement des éléments de combustible usagés, les travaux de recherche et préparatoires de la Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (NAGRA), la construction et l'exploitation d'un centre de stockage intermédiaire pour déchets radioactifs et d'un entrepôt de stockage sous eau pour éléments de combustible, etc.

Coûts de gestion des déchets après la mise hors service. Ces coûts sont pris en charge par le fonds de gestion des déchets. Ils surviennent après la mise hors service d'une centrale nucléaire et comprennent notamment le transport et la gestion des déchets radioactifs survenus pendant l'exploitation ainsi que la conception, la construction, l'exploitation et la surveillance des installations de gestion des déchets radioactifs, etc.

Vue d'ensemble de la situation financière des fonds au 31.12.2015

Fonds de désaffectation

Evolutions effective et budgétisée du portefeuille 1985 - 2015¹

1.1.1985 - 31.12.2015	Valeurs effectives	Valeurs budgétisées	Différence
Rendement du portefeuille moins renchérissement annuel	+ 4.75% (p.a.) + 0.84% (p.a.)	+ 3.50% + 1.50%	+ 1.25% (p.a.) - 0.66% (p.a.)
= rendement réel du portefeuille	+ 3.91% (p.a.)	+ 2.00% (p.a.)	+ 1.91% (p.a.)

¹ Pour le calcul du rendement réel depuis les premiers versements dans le fonds, on tient compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation sur une base pondérée en fonction du capital.

Fin 2015, le capital du fonds atteignait CHF 2'000 millions au bilan.

Fonds de gestion des déchets

Evolutions effective et budgétisée du portefeuille 2002 - 2015¹

1 ^{er} trimestre 2002 - 31.12.2015	Valeurs effectives	Valeurs budgétisées	Différence
Rendement du portefeuille moins renchérissement annuel	+ 3.21% (p.a.) + 0.31% (p.a.)	+ 3.50% (p.a.) + 1.50% (p.a.)	- 0.29% (p.a.) - 1.19% (p.a.)
= rendement réel du portefeuille	+ 2.90% (p.a.)	+ 2.00% (p.a.)	+ 0.90% (p.a.)

¹ Pour le calcul du rendement réel depuis les premiers versements dans le fonds, on tient compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation sur une base pondérée en fonction du capital.

² Part à la fortune du fonds selon bilan, par centrale nucléaire.

Fin 2015, le capital du fonds atteignait CHF 4'223 millions au bilan.